



CA de l'UNSS du 5 avril 2019

Intervention liminaire – SNEP-FSU

Parce que le sport scolaire n'est pas en dehors du monde mais qu'il fait partie intégrante du service public d'éducation et se situe dans le prolongement de l'EPS, on ne peut passer sous silence le contexte dans lequel nous sommes.

Le secteur de l'éducation traverse d'importants et de profonds changements qui sont pour la majeure partie d'entre eux contestés par les organisations syndicales, nombre de personnels et les fédérations de parents d'élèves. La réforme des lycées, les nouveaux programmes lycée et LP ont été rejetés par les instances consultatives (CTM, CSE). Rassemblements, motions dans les Conseils d'Administration des EPLE, demandes d'audiences auprès des autorités académiques, grèves, initiatives sur la place publique et manifestations se multiplient depuis des mois pour montrer les désaccords avec les orientations et les réformes menées tambour battant. Et je n'évoquerai même pas ici les projets de loi pour l'école de la confiance et celui de transformation de la Fonction publique. Les enseignants d'EPS sont particulièrement impliqués dans toutes ces actions parce que leur discipline est malmenée, leurs conditions de travail se dégradent sans cesse. En guise de réponse à leurs demandes de dialogue, le ministère organise des consultations sur le net sans laisser suffisamment de temps pour que tous les enseignants puissent y répondre, sans se laisser à lui-même le temps suffisant pour traiter sérieusement les réponses et en tenir compte. A cela s'ajoute l'empilement de réunions, groupes de travail, instances dont les documents nécessaires à leur préparation parviennent aux représentants syndicaux bien trop tard, la veille au soir ou parfois même en séance.

Le traitement du sport scolaire par le ministère ne souffre pas quant à lui de frénésie des réunions, bien au contraire. En effet le SNEP-FSU a saisi plusieurs fois la DGESCO ou la DGRH afin d'être destinataires de projets de circulaires (par ex. recrutement des cadres, organisation et encadrement des élections) ; afin de discuter des orientations budgétaires, de la rémunération accessoire et des RDV de carrière des cadres UNSS ; afin aussi de

résoudre les difficultés identifiées dans certaines académies pour l'attribution du forfait d'AS à tous les enseignants d'EPS, etc, etc.

Il semblerait que ce ne soit jamais, ni le moment ni le lieu d'évoquer tous ces sujets. Nous savons la surcharge de travail des uns et des autres dans le contexte mais alors quand pouvons-nous discuter ? Quand le dialogue peut-il avoir lieu ? Quand les remédiations vont-elles pouvoir s'opérer ?

Le ministère compte-t-il laisser le nombre d'animateurs d'AS diminuer :

- dans l'académie de Nice parce que le calcul des DGH ne se fait pas à partir du nombre d'enseignants dans l'EPLÉ mais à partir du volume d'heures d'EPS
- dans l'académie de Toulouse où il semble que nous en soyons revenu au décret de 73 en conditionnant l'attribution du forfait au nombre d'élèves inscrits à l'AS
- dans les académies de Créteil, Paris et d'autres où les enseignants à temps partiel, les TZR ou les enseignants affectés sur des postes partagés se voient refuser le forfait ?

Nous arrêtons ici la liste car nous pourrions continuer encore longtemps.

Dans la même veine, le recrutement des nouveaux directeurs de services UNSS dans les académies devait être fait au 31 janvier 2018 pour les postes vacants et une liste de classement établie pour les postes susceptibles de l'être... A notre connaissance nous sommes loin du compte. Et comme les années précédentes, il va falloir attendre encore et encore, sans compter les dysfonctionnements récurrents quant aux arrêtés d'affectation dont le contenu diffère d'une académie à l'autre !

Même si on nous enjoint à une forme de loyauté et à l'exemplarité dans l'art 1 de la loi « l'école de la confiance » les enseignants et leurs représentants continueront de dénoncer le refus d'intégrer les 3h d'AS dans leur service malgré le décret du 07/05/2014, ou aux candidats sur des postes de cadre UNSS d'exiger une réponse quant aux suites données à leur candidature dans les délais pourtant inscrits dans les notes de service !

Ce ne sont pas les annonces de notre ministre il y a deux ans lors de la journée nationale du sport scolaire de création de 1000 SSS ou CHAS (CI à Horaire Aménagé Sportif) supplémentaires, que nous n'avons d'ailleurs pas vues, ou encore la nouvelle idée lancée de sport l'après-midi (idée par ailleurs « réchauffée » puisque lancée en 2010 et qui n'a jamais

CA de l'UNSS – 5 avril 2019 – Intervention liminaire SNEP-FSU

démontré son efficacité et a très vite disparu) qui vont nous berner sur la réalité de l'importance accordée au sport à l'école via l'EPS ou le sport scolaire !

Fort heureusement, les collègues enseignants d'EPS restent des militants convaincus qui ne comptent pas leurs heures au bénéfice des élèves. Ils font vivre au quotidien une ambition pour les pratiques physiques sportives et artistiques qui parfois manque dans notre institution. Les résultats du sport scolaire prouvent le grand investissement de tous les acteurs et actrices pour que vive ce qu'il convient d'appeler maintenant « le sport à l'école ».

J'en suis convaincu, ici, nous sommes tous à quelque niveau que nous soyons et quel que soit la fonction que nous occupons, de fervents défenseurs mais surtout des promoteurs du sport scolaire. Alors je voudrais conclure cette intervention en vous réaffirmant notre attachement à ce que le sport scolaire, dans toutes ses initiatives, soit au service du plus grand nombre d'élèves. Le SNEP-FSU, avec l'appui et la contribution de nos collègues, compte bien apporter sa pierre à l'édifice en impulsant la réflexion pour des contenus sans cesse renouvelés, attractifs et ambitieux, en s'impliquant dans des projets construits collectivement du local au national et en exigeant les moyens nécessaires à leur réalisation.